



7838 - Son mari lui impose les rapports sexuels pendant le cycle menstruel

question

Question : Je suis une femme musulmane mariée. Allah soit loué ! Seulement voilà : mon mari m'impose les rapports intimes pendant mon cycle menstruel, ce qui me fait très mal et me trouble toute la journée. M'est-il permis de le lui interdire ? Je pose cette question parce que j'ai entendu mes amies dire qu'il n'est pas permis au mari d'avoir des rapports sexuels avec son épouse pendant son cycle menstruel.

Puisse Allah vous récompenser par le bien pour ce programme qui m'a offert l'occasion de poser cette question délicate. J'ai souffert de ce problème mais je ne savais pas que faire. Puisse Allah faire de vous une source intarissable (du bien) pour l'Islam et les musulmans.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Avoir des rapports intimes avec une femme en période menstruelle est interdit. A ce propos le Très Haut dit : **Éloignez - vous donc des femmes pendant les menstrues, et ne les approchez que quand elles sont pures** (Coran, 2 : 222). Son mari ne peut avoir ces rapports avec elle qu'après la prise du bain rituel de fin de menstruation compte tenu des propos du Très Haut (Coran, 2 : 222). Le caractère odieux de ce péché est exprimé dans les propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « Quiconque a des rapports intimes avec une femme en période de menstruation ou lui fait l'acte sexuel par voie anale, ou fréquente un devin (pour l'interroger) ne croit plus à la révélation faite à Muhammad (rapporté par at-Tarmidhi d'après Abou Hourayra, 1/243 et cité dans Sahih al-Djami'5918).

Vous ne devez pas lui permettre de le faire. Refusez-le lui car si vous lui obéissez vous êtes sa complice et vous partagez son péché. S'il use de la contrainte à votre égard, il supportera seul le



péché.

Pour davantage de détails, référez-vous à la question n° 2121. Allah le Très Haut le sait mieux.